

Fiscalité des PME

Y a-t-il encore du neuf pour les PME neuchâtelaises ?

Le 19 mai 2019, les Suisses se détermineront sur la RFFA. Et trois jours plus tôt, Thierry Obrist (TO) et Benjamin Chapuis (BC) animeront la troisième journée de la fiscalité des PME. Hasard du calendrier ou coïncidence voulue ? Non seulement l'ex-projet PF17, mais les jurisprudences et les nouvelles pratiques fiscales ont évolué depuis mai 2018. Les deux organisateurs nous donnent quelques tuyaux et sortent de leur réserve par rapport à la RFFA.

Quels ont été les retours de vos 2 premières journées de la fiscalité des PME ?

Thierry Obrist (TO) : nous avons eu de très bons retours de la part des représentants de PME et de leurs conseillers qui ont, semble-t-il, apprécié l'angle pratique sous lequel les problématiques ont été abordées. L'année dernière nous avons enregistré plus de 150 participants. La journée fait entièrement partie du CAS en fiscalité des PME et permet aux participants à la formation de réseauter et de rencontrer d'autres professionnels.

Quelles sont les principales nouveautés que vous aborderez le 16 mai ?

Benjamin Chapuis (BC) : Nous chercherons cette année encore à coller à l'actualité avec une présentation sur les nouveautés en matière de TVA, sur le report de pertes, sur le rôle fiscal du réviseur, les nouvelles jurisprudences, ainsi que les modifications de la pratique en matière d'impôt anticipé, mais aussi de déduction de frais de recherches et développement. Il s'agit de sujets très importants en pratique et leur maîtrise est nécessaire pour les professionnels de la fiscalité.

Le 19 mai 2019, vous voterez OUI à la RFFA. Quelles en sont vos motivations ?

BC : J'adhère aux nombreux arguments forts avancés par le camp du OUI. Mon préféré est celui de l'accroissement de l'égalité fiscale - notamment pour les PME. L'histoire du vrai compromis suisse réglant deux problématiques urgentes me plaît également. Il a été construit par nos élus, spécialistes de la politique fiscale et sociale au Parlement fédéral, qui ont gommé les erreurs de la RIE III. Le compromis rallie les partis gouvernementaux, de gauche comme de droite, les cantons et

les villes. Ayons confiance en nos institutions. Notre système fonctionne !

TO : On sait depuis presque 10 ans que les fameux statuts fiscaux cantonaux (société holding, de domicile et mixte) sont condamnés et devront disparaître. La réforme propose des mesures permettant à la Suisse de rester compétitive, dans le domaine de l'innovation notamment, pour le bien de toute l'économie. Il serait dommage de s'en priver en adoptant une approche attentiste qui ne proposerait rien de concret.

Quel conseil donnez-vous actuellement aux entreprises neuchâtelaises ?

BC : continuer de bien développer leurs activités, attendre le résultat de la votation du 19 mai et consulter des spécialistes pour bien calibrer les prochaines mesures.

TO : une attention particulière doit être portée aux sociétés qui disposent de beaucoup de réserves distribuables, aux entreprises innovantes ainsi que bien sûr aux entreprises qui bénéficiaient jusqu'ici des statuts cantonaux qui vont très probablement être abolis.

Propos recueillis par

> *Charles Constantin*
Membre de la Direction CNCI



Thierry Obrist, Professeur de droit fiscal à l'Université de Neuchâtel, et Benjamin Chapuis, Professeur en finance à la Haute école de gestion Arc, sont co-directeurs du Certificate of Advanced Studies (CAS) en fiscalité des PME.

Journée de la fiscalité des PME

Jeudi 16 mai 2018, de 8h50 à 16h45, HEG-Espace de l'Europe 21, Neuchâtel

www.ig.he-arc.ch/fiscaPME ou www.unine.ch/fiscaPME